

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°	2024	01	01
----	------	----	----

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE CCAS 2024

En exercice : 17 L'an deux mil vingt-quatre, le huit février, à dix-huit heures trente,
Présents : 10 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Noisy-le-Roi,
Absents représentés : 5 légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Absents excusés : 2 Monsieur Patrick KOEBERLE, Vice-Président.
Absents : 0
Votants : 15

Membres présents : Patrick KOEBERLE, Jean-Michel RAGUENES, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Sylvie HAUF, Jean-Michel ARNOUX, Danielle DUREL, Anne PICHON, Liliane MORELLEC, Isabelle DANSETTE, Louis-Georges THANNBERGER

Absents excusés et représentés :

Marc TOURELLE : pouvoir à Armelle LUCAS de PESLOUAN
Marie-Hélène HUCHET : pouvoir à Sylvie HAUFF
André BLUZE : pouvoir à Patrick KOEBERLE
Christine HANQUEZ : pouvoir à Louis-Georges THANNBERGER
Pauline LACLEF : pouvoir à Jean-Michel RAGUENES

Absents excusés : Delphine FOURCADE, Laurent HIBARRONDO

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des CCAS, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2312-1 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Patrick KOEBERLE sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE la présentation du rapport sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'exercice 2024 conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

Fait de délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures
A NOISY-le-ROI, le 12 février 2024

Le Vice-Président,
Patrick KOEBERLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Président du C.C.A.S.
Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Publiée le 14 février 2024